

3^{ème} réunion du GTh CESP v2

Compte-rendu du 09/11/2015 à l'ONEMA

Présents :

- M. Boutin, UNCPIE
- P. Caessteker, ONEMA (correspondant du Gth Aménagement du territoire)
- B. Coïc, Ramsar France (correspondant du Gth Connaissance)
- E. Gavard, AESN
- M. Ferragut, REN
- G. Ferrere, MEDDE
- M. Jouhaneau, Pôle éducation/formation EDD du CGEDD
- G. Macqueron, SNPN
- V. Mauclert, Pôle-relais lagunes méditerranéennes
- G. Miossec, Pôle-relais Marais atlantiques, Manche, mer du Nord
- F. Muller, Pôle-relais Tourbières
- M. Renaudin, MedWet
- M. Windstein, Pôle-relais Mangroves et zones humides d'outremer (correspondante Gth Outremer)

Excusés :

- R. Bouillon, OF3E
- J.-P. Thibault, CGEDD
- F. Thinzilal, AFEPTB (correspondante du Gth Urbanisme)
- E. Thébaud, SNTVGB (correspondant du Gth Agriculture)

Présentation du fonctionnement du 3^e PNAMH (2014-2018)

Pour ce 3^e PNAMH, le GNMH fonctionne avec plusieurs groupes thématiques. Le Gth CESP suit les volets Communication de tous les autres groupes du plan, de manière transversale. Le groupe Outremer a un fonctionnement similaire.

Le Gth CESP a deux co-animateurs : P. Caessteker pour l'ONEMA et G. Macqueron pour la SNPN.

Le groupe national milieux humides (GNMH) et le groupe thématique Communication, éducation, sensibilisation et participation du public (Gth CESP) ont été présentés (cf. <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Plaque%20PNMH-light.pdf>). Les groupes thématiques (Gth) sont une nouveauté du fonctionnement du GNMH qui avait été préconisés par l'évaluation du 2^e Plan national d'action en faveur des zones humides (PNAZH) par le Conseil général du développement durable (CGDD). Les GTh sont : Urbanisme, Connaissance, Agriculture, Aménagement du territoire, ainsi que les Gth transversaux (suivi et soutien des autres GTh) : CESP et Outremer. Les Gth sont pilotés par des animateurs du GNMH. Leurs travaux sont présentés au GNMH lors de sa réunion annuelle.

L'intérêt de cette organisation est l'établissement de ponts entre les actions, les acteurs du PNAMH. Ils servent de COPIL à certaines actions, de comité de suivi, d'accompagnement des pilotes d'actions.

Plus particulièrement, le Gth CESP accompagne les Gth en matière de communication, en lien avec les autres politiques (CBD, SNTEDD...), réalise le « bilan » du dispositif CESP et construit la nouvelle « stratégie » (terme à définir) CESP.

Actualités nationales « Milieux humides »

- Toujours pas de nouveau président du GNMH ;
- Désignation d'un nouveau site Ramsar (marais Vernier et vallée de la Risle maritime –rive gauche) et projets de sites pour 2016-2017 :
 - Marais et tourbières de la vallée de la Somme et de l'Avre. 13 000 ha, site Ramsar indépendant mais jointif d'un autre, avec une autre structure,
 - Étang de Salses-Leucate (Languedoc-Roussillon, Aude, Pyrénées-Orientales), 7 600 ha,
 - Marais de Sacy (Picardie/Oise), 1 000 ha,
 - Des dossiers émergents (dont le plateau de Millevaches, coincé du fait de discussions avec les organismes agricoles),
 - Remise à plat de la stratégie de désignation en 2016 (basée sur rapport de 1998), en lien avec la circulaire. La logique, sans grand sens, de la désignation de 3 sites par an est abandonnée. Faut-il repenser la présentation au monde agricole ? Faire des retours d'expériences sur les projets qui marchent, comme le marais Vernier ? Le nouveau label Ville Ramsar –qui ne concerne pas uniquement les villes à côté de site Ramsar mais près d'une « zone humide d'importance » à la protection de laquelle elle contribue– doit par ailleurs être travaillé.
- La plateforme extranet du Pnamh <http://pnmh.espaces-naturels.fr> annonce les réunions, avec ordre du jour, documents joints/de travail, de référence, les fiches-actions du plan, l'émargement, les comptes-rendus de réunions, etc. Il y a aussi des zooms par Gth valorisant l'actualité du moment.
- Présentation de la réunion du GNMH du 18 décembre 2015 (projet d'ODJ, présentation des travaux des GTh : élaboration des fiches-actions, attendus, bilan sur fonctionnement et composition du Gth, sujets qui seront développés lors de la plénière...). Voir en ligne : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/groupe-national-mh>
- MedWet : le relais est fait entre toutes les personnes travaillant sur les zones humides dans le bassin méditerranéen.

Rappel sur la démarche de labellisation Ramsar

Elle consiste en un porteur de projet local, 9 critères écologiques, une vérification/validation par le MNHN, un suivi avec compte-rendu du ministère en charge de l'écologie auprès du secrétariat de la convention de Ramsar.

En France, Ramsar est plus une reconnaissance que le début de quelque chose car nous possédons déjà les RNN, Natura 2000, etc. Par conséquent, la valeur ajoutée du label se trouve dans le label international, le réseau international avec échanges nationaux via Ramsar France et son séminaire annuel, via le jumelage international.

Proposition de représentants CESP à intégrer au GNMH

Constat : Il manque des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et des acteurs du tourisme. Idem pour les représentants des collectivités locales, qui sont difficiles à mobiliser.

Les représentants du Pôle de ressources national des sports de nature sont au comité de suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), en lien avec le ministère des sports. Ils sont basés à Vallon-Pont-D'arc en Ardèche (<http://www.sportsdenature.gouv.fr/>).

Du côté des acteurs nationaux, on peut citer : la fédération nationale de randonnée (<https://www.ffrandonnee.fr/>), celle de spéléologie (et kayak – <http://www.ffspeleo.fr/>), celle des offices de tourisme et des syndicats d'initiative (<http://www.offices-de-tourisme-de-france.org/>), Atout France. À noter qu'il y a beaucoup de choses en Languedoc-Roussillon, par exemple sur les sports de glisse.

L'UNCPIE a demandé à intégrer le GNMH, l'OF3E (interlocuteur de référence selon le CGDD) est intéressé et répond positivement aux sollicitations ; peut-être aussi le REN (autre interlocuteur de réf. selon le CGDD), la fédération des CPN (interlocuteur important de la direction de l'eau et de la biodiversité) ? Le problème de ces acteurs est qu'ils sont sur-sollicités, et se posent donc la question légitime : pourquoi participer ? Leur présence en groupe thématique serait donc plus pertinente que dans le GNMH.

Il serait peut-être possible de solliciter via les Pôles-relais des structures régionales qui pourraient représenter le niveau national.

Enfin, il n'y a personne de l'IFORE, du CNFPT (cf. Formap'eau – <http://www.formapreau.fr/>), d'Agro ParisTech en ce qui concerne les acteurs de la formation professionnelle.

Extrait du CR de la réunion du 18/12/2015 :

Après une rapide présentation, l'intégration des organismes suivants au Groupe national est validée :

- au titre des associations, le Réseau École et Nature, représenté par M. Roland Gérard, co-directeur ;*
- au titre des collectivités, l'Office de l'Environnement de Corse, représenté par M. Pierre-Jean Albertini de l'Observatoire régional des zones humides ;*
- au titre de Ramsar, le secrétariat de MedWet, représenté par M. Delmar Blasco, coordinateur.*

Retours des correspondants CESP sur les volets CESP des différents GTh

GTH Urbanisme

Voici les éléments qui sont ressortis des échanges et qui n'apparaissent pas dans le tableau de suivi CESP :

- Besoin de formation des élus mais aussi des structures qui font de l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage ou des prestataires : bureaux d'études (BE), agence d'urbanisme, paysagistes, etc.

À noter que l'association des maires de France et les agences de l'eau sortent un MOOC de cours en ligne (vidéo, etc.) pour les élus sur le thème des zones humides. L'idée est

de démultiplier les classes d'eau des agences de l'eau : <http://www.mairie2000.asso.fr/mooc/index.php>

- Volonté d'intégrer les offres de formations ou d'informations dans les dispositifs déjà existants pour ces structures. De même pour les documents ou guides : essayer d'avoir un chapitre sur les milieux humides dans les différents guides plutôt que de faire un guide supplémentaire.
- Identifier les sphères pertinentes d'intervention, déterminer si cela vaut le coup de les rejoindre, et comment y participer.
- Travailler plus étroitement avec les associations de professionnels (bureaux d'études et autres). Il faudrait faire en sorte que la plateforme d'échange sur le génie écologique (<http://www.genieecologique.fr/>) aille au-delà des BE, l'une des actions de la CESP étant de favoriser les échanges entre communautés professionnelles.
- Profiter de l'opportunité des nombreuses réunions d'informations auprès des élus dans le cadre de la GEMAPI pour parler des milieux humides ?
- Besoin de faire un état des lieux sur l'existant avant de proposer de nouveaux livrables, beaucoup de choses existant déjà.

B. Coïc/Gth Connaissance

Il est difficile de définir un public cible car il n'y a quasiment pas d'action ne visant qu'un seul acteur, en général les publics d'une action vont du monde professionnel au grand public, ce qui implique une adaptation des livrables. Même chose sur les échelles d'action. En revanche, les objectifs et livrables sont clairs.

Deux actions seront lancées en 2016. Faut-il cibler tous les publics ou se concentrer sur une seule cible ?

L'exemple de la métropole de Bordeaux, qui impose la thématique des milieux humides dans tous ses travaux et documents et favorise ainsi l'appropriation du sujet par les collectivités, mériterait peut-être d'être présenté dans les formations. Idem pour le SCOT angoumois.

G. Miossec/Gth Aménagement du territoire

Il y a eu un redécoupage d'un certain nombre d'actions pour mieux correspondre aux besoins, à l'acteur cible. Les livrables sont plus ou moins bien établis.

Il reste souvent à voir qui s'occupe des retours d'expériences.

Gth Agriculture

Voir la fiche CESP pour les livrables. La réflexion est assez avancée sur la CESP dans ce Gth. Quelques actions sont reportées mais le groupe de réflexion sur le maraîchage avance.

Bilan du GTh pour préparation du GNMH du 18/12/2015

Le bilan des travaux du GTh CESP a été réalisé par les deux animateurs ainsi que G. Ferrere. Les Pôles-relais et B. Coïc, pilote de l'action 52, ont précisé divers aspects.

La présentation est ici : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/GTh-CESP-18-12-2015.pdf#overlay-context=groupe-national-mh>

Évaluation du dispositif CESP 2012-2014

Suite à la diffusion du bilan provisoire, il y a eu des retours de 3 PRZH, du MNHN, du Réseau École et nature, mais rien des agences de l'eau [des compléments ont été apportés ultérieurement par l'AES N, cf. plus bas].

Sur la nature du bilan, qui est plus un état des lieux, il est à noter que certaines actions, intégrées après coup et un peu artificiellement, forment une juxtaposition artificielle même s'il est intéressant de tout agréger. **Pour le prochain dispositif, il faut prévoir plus en amont pour mieux les articuler.**

Par ailleurs, il y a un risque à afficher de grosses sommes dans la section budget : la réaction que cela peut engendrer chez les acteurs de terrain, effet plus important que le suivi par le CGDD. Il vaut donc mieux préciser que c'est un dispositif intégré dans programme plus global (par exemple, le million d'euros représente 5% des 20 M€ affectés par les agences de l'eau aux milieux aquatiques).

Autres choses à prendre en compte pour le prochain dispositif : l'élargissement les publics, l'intégration d'un dispositif d'évaluation, notamment qualitative. A noter que si les Anglais ont l'habitude de mettre en parallèle la communication avec l'éducation, ce n'est pas le cas en France, où l'on parle plus de l'EEDD et de son évaluation (normalement mesurable, parfois de manière différée dans le temps) que de la communication (émission sans retour) et donc de son évaluation.

Les actions de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- *Les classes d'eau, qui touchent les scolaires ainsi que les maîtres d'ouvrages (élus, agriculteurs et industriels). Leur finalité est d'amener à un changement de comportements grâce à la connaissance de la gestion et des acteurs de l'eau. Il y a généralement toujours un volet concernant les milieux aquatiques. Certaines formations sont également financées.*
- *Les partenariats éducatifs dont certains sont centrés sur les milieux aquatiques : semaine des zones humides, Objectif Manche, Bourgogne Nature junior, sentiers pédagogiques, modules CARDERE, médiation de l'étran...*
- *Des outils pédagogiques qui abordent tous les sujets de la gestion de l'eau dont les milieux aquatiques, comme YAQUA DANLO : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=7805> Également un épisode des KIAGI sur l'hydromorphologie : http://www.kiagi.org/dessins_animes/episodes/touche-a-ton-eau/162 et la vie des cours d'eau de la KOLOK : https://www.youtube.com/watch?v=8EYYtZ5ut_g*

Adéquation du dispositif CESP et des grandes stratégies internationales

S'il faut tenir compte des stratégies internationales (Ramsar, ODD, SNTEDD...) –le recensement des actions par ODD (agenda 2030) et leur articulation avec les autres conventions est en cours–, il n'est pas nécessaire d'être complètement calé avec elles, il vaut mieux rester sur de grands objectifs. Par ailleurs, le CGDD est chargé de faire ce *mapping* de manière globale sur les ODD, il faut donc se rapprocher d'eux pour encadrer le nouveau programme CESP de 2016-2020 en ayant des liens entre le PNAMH, la stratégie CESP international de Ramsar (2015-2024) et les autres conventions et politiques.

Par ailleurs, pour faciliter les échanges au niveau international, il faudrait peut-être prévoir une synthèse et traduction en anglais du nouveau dispositif CESP.

Remarques diverses

Il faut identifier les acteurs concernés par plusieurs actions et organiser des rencontres groupées, ciblées plus précisément, et ainsi éviter la redondance.

Il faut se poser la question de la mutualisation des livrables en fonction des cibles.

Si les outils pédagogiques sont référencés par les PRZH, il faudrait mettre les moyens sur les mises à jour des documents, en particulier les référentiels.

Présentation du Réseau École et nature et de ses actions

Le REN existe depuis 1983 et fait de l'EEDD en créant des ressources par l'innovation pédagogique, mais aussi en aidant les acteurs de ce milieu. Il fonctionne avec des subventions principalement ministérielles et compte très peu d'enseignants parmi ses adhérents.

Les membres fonctionnent en réseau, avec une culture d'action horizontale avec 8 réseaux départementaux et 21 régionaux (soit 2 000 structures), 500 personnes et 1 500 adhérents.

L'objectif de la structure est la mise en réseau, la création de liens, la circulation d'info (lettre d'info, *mailing list*), la conception-diffusion-mutualisation des ressources, le portage de projets et de la parole des adhérents.

Le REN est en train de développer :

- un projet de sciences participatives basé sur un débat en classe sur le climat (mais il peut porter sur d'autres thèmes) ;
- un dispositif d'accompagnement des habitants pour s'approprier leur habitation ;
- Dans l'axe consommation-déchets : dispositif Rouletaboule avec une formation au tri et à la prévention des déchets (principalement pour les collectivités et ambassadeurs du tri) ;
- Des projets écologiques (avec les éco-organismes du DEEE) d'animation avec adultes, avec la promotion de la sortie pour l'éducation dans la nature, « Nature biodiversité, tous concernés ! » (formation sur les sciences participatives), etc.

Tous les ouvrages produits sont accessibles sur Internet et en *Creative Commons* : <http://reseauecoleetnature.org/ressources>

- Reconnaissance nature pour inviter les habitants à créer dans leur espace de vie un coin nature, Life+envoll avec la RNN des marais du Vigueirat sur la partie éducation-sensibilisation avec l'outil « laromobile » (malle pédagogique mobile) pour sensibiliser le grand public des plages à ses oiseaux ;
- Dans l'axe eau, le dispositif Ricochet (pédagogie par projet) pour enfant, vendu avec session de formation, classeur-ressource et méthodologie, jeu. Actuellement en rénovation, l'outil doit être remis au goût du jour, intégrer de nouvelles thématiques, de nouveaux publics.

Le REN assure le suivi des assises sur l'EEDD en train d'être mis en place. Le REN peut envisager de participer au groupe CESP, y compris dans le GNMH.

Élaboration du nouveau dispositif CESP

LÉGENDE : les actions **reprises** dans la nouvelle CESP 2017-20... / les actions d'**accompagnement** du plan national 2014-2018.

CESP 2010-2012	Plan national 2014-2018	Réflexions	Nouvelle CESP 2017-20...
Mettre en place un suivi-évaluation du dispositif de CESP ;	/	A créer avant la nouvelle CESP 2017-20...	Par action définir : - Acteurs cibles (typologie d'acteurs) - Suivi qualitatif / quantitatif (paramètres /indicateurs)
Conforter le réseau des Pôles-relais ;	Action 44 (outre-mer)	Reprise dans la nouvelle CESP 2017-20...	Centre de ressource national sur les milieux humides (portail ZH, PRZH)
Mettre en place un observatoire national sur les zones humides ;	Action 6 (connaissance)	Accompagnement du plan national 2014-2018	/
Établir les modalités de conduite de la mission d'animation grand public menée en partenariat avec une association ;	Action 52 (CESP)	Reprise dans la nouvelle CESP 2017-20...	EEDD-Ramsar : Base de données EEDD sur les animations (JMZH, Fréquence grenouille, Fête des mares), concours et appel à projet, journée de lancement
Renforcer la sensibilisation des élus ;	Actions 33, 34 (urbanisme) Actions 11, 14, (aménagement du territoire)	Accompagnement du plan national 2014-2018 Cibles trop large - parlé du groupe des décideurs publics Liens GEMAPI, captage, PLUI, Captages	/
Organiser l'animation territoriale des réseaux et la mise en synergie des actions entre acteurs de la préservation des zones humides et acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement	Actions 13, 14, 15, 16, 17 (Préservation et reconquête)	Accompagnement du plan national 2014-2018 (Hors EEDD)	EEDD-Ramsar : Synergie avec les instances EEDD et les AE.

durable ;			
Organiser et développer la formation sur les zones humides	Action 18 (agriculture)	Reprise dans la nouvelle CESP 2017-20... - Articulation nécessaire - Définir les acteurs cibles - Bilan de l'existant (AFB)	Formation – Transfert (initiale / continue)
Veiller à une coordination interministérielle efficace pour une prise en compte adéquate du sujet des zones humides dans l'ensemble des stratégies concernées ;		Reprise dans la nouvelle CESP 2017-20... outre-mer Défense Education national Educagri (MAAF) Sport	Coordination interministérielle
Améliorer de manière partenariale l'accessibilité du Portail national pour les zones humides et enrichir/consolider son contenu ;		Reprise dans la nouvelle CESP 2017-20...	Centre de ressource national sur les milieux humides (portail ZH, PRZH)
Affirmer l'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N) ;		Reprise dans la nouvelle CESP 2017-20...	Règlementation (planification, maîtrise foncière et d'usages, espaces protégés, espèces protégées, jurisprudences, engagements internationaux)
Mettre à disposition les connaissances issues des activités de recherche & développement ;	Action 12 (connaissance)	Accompagnement du plan national 2014-2018 (valorisation)	/
Mobiliser les acteurs du tourisme pour la structuration d'offres touristiques locales	Actions 1, 4, 5 (Ramsar-MedWet-AEWA)	Reprise dans la nouvelle CESP 2017-20... Lien à faire avec les actions du plan national 2014-2018	EEDD-Ramsar : Centre d'accueil, Promotion du label Ramsar

autour des zones humides et leur promotion au niveau national ;			
S'appuyer sur les études existantes pour ajuster les messages à destination du grand public.	/	A créer avant la nouvelle CESP 2017-20...	Par thème définir : - Messages clefs